## Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Septembre 2012.

L'an deux mille douze et le vingt-sept septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, maire.

<u>Présents</u>: Cathy BAYOL, Jean-Pierre CASTÉLIS, Claude JOUANY, Patrick OGBURN, Éric DUJARDIN, Mireille RICARD, Jocelyne MAGUET, Gérard BONNAFÉ.

<u>Pouvoirs</u>: Lucien BIAU (à Jean-Pierre Castélis), Joël LAGANE (à Fabienne Pern-Savignac), Sophie ESCABASSE (à Mireille Ricard), Aline LAURES (à Jocelyne Maguet), Christiane BOCQUET (à Cathy Bayol).

**Absent:** Jean-Luc CAGNAC.

<u>Secrétaire de Séance</u>: Cathy BAYOL. <u>Secrétaire de Mairie</u>: Régine DURAND.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 26 Juillet 2012, approuvé et paraphé par tous.

## <u>Modification du PLU (plan local d'urbanisme)</u>:

Madame le Maire rend compte de la modification du PLU. L'emplacement réservé numéro 8 va être déplacé du côté de l'habitation n° 14 du Chemin de Ronde, afin de créer une unité entre le cabinet médical existant et le futur cabinet de kinésithérapie. Il est prévu la création d'une voie de liaison intégrant le réseau d'assainissement entre le Chemin de Ronde et le futur quartier de Lasserre, tout en protégeant l'Arbre Roi présent sur la parcelle.

Monsieur Mickaël BAKUS (kinésithérapeute) expose son projet et ses différentes possibilités d'aménagement de la parcelle, pour que le conseil puisse réfléchir, débattre et se prononcer sur la nature de la future « voie communale » (piétonne ou routière).

Madame le Maire demande que le conseil municipal décide, afin d'en informer le cabinet d'étude ÂGE ENVIRONNEMENT. Monsieur Claude JOUANY souhaite plus de réflexion pour définir la nature de cette voie . La délibération est ainsi reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

# **DÉLIBÉRATIONS:**

<u>I – Première Délibération : Inscription à la Convention Territoriale du Pays Midi-</u> <u>Quercy pour l'aménagement des Espaces Publics Intérieurs : Place Marcel Lenoir et Rue Saint Antoine :</u>

Madame le Maire a demandé à Monsieur Bernard BOURDONCLE (architecte) de réactualiser le projet d'aménagement des Espaces Publics Intérieurs, à savoir la Place Marcel Lenoir et la Rue Saint Antoine. Madame le Maire distribue aux membres du conseil un état du prévisionnel de 2010, ainsi qu'un état réactualisé pour 2012 :

- <u>Place Marcel Lenoir</u>: 275.833,49 €

o gros œuvre: 201.087,20 €

o espaces verts: 20.432,37 €
 o éclairage public: 54.313,92 €
 Rue Saint Antoine: 23.967,40 €
 o gros œuvre: 23.967,40 €
 Total Général HT: 299.800,89 €

Monsieur Claude JOUANY évoque son regret quant à l'ajournement de la phase II du projet de la Porte Haute et expose les gros problèmes de réseaux d'eaux pluviales. Il souhaite qu'un jour ce projet aboutisse, car il juge cet abandon irrecevable.

Madame le Maire propose de voter pour inscrire ce projet à la Convention Territoriale du Pays Midi-Quercy.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

### II – Deuxième Délibération : Virements de Crédits :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas eu de prévisions budgétaires à l'article 202 du BP (budget primitif) pour la modification du PLU, et que le besoin est de 2.700 €. De plus, les prévisions sont insuffisantes à l'article 2042 pour la dissimulation France Télécom, car les tranchées ont eu un surcoût de 500 €.

Madame le Maire propose donc de débiter le compte 2315 de 3.200 €, afin de créditer le compte 202 de 2.700 €, et le compte 2042 de 500 €, et demande au conseil de voter cette proposition.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

### III – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la dératisation :

Le coût de la dératisation pour l'année 2012 est de 836,25 €. Madame le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Général. Celle-ci s'élève à 40% du coût TTC .

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

## IV – Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : définition du périmètre :

Madame le Maire rappelle les grandes lignes du support papier envoyé à tous les membres du conseil à propos du SCOT. Ce Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme, un outil de conception, de mise en œuvre et de suivi de planification intercommunale. Il a pour objet de favoriser une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme, dans le respect des objectifs du développement durable. Monsieur le Président du Pays Midi-Quercy demande de se positionner sur le périmètre de ce SCOT rural. Celui-ci englobe 46 communes des différentes communautés de communes : Quercy Caussadais, Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron, Quercy Vert, Terrasses et Vallée de l'Aveyron ; auquel doivent se rajouter trois communes : Saint-Étienne-de-Tulmont, Léojac et Albias, qui avaient été incluses dans le SCOT de Montauban. Madame le Maire propose de voter le périmètre du SCOT incluant les 49 communes.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

## V – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école :

Pour l'année scolaire 2012/2013, les maîtresses ont inscrit tous les enfants de l'école aux rencontres sportives de l'USEP. Le coût de l'inscription est de 4 € par enfant, soit 516 € pour les 129 enfants. La coopérative paiera les frais d'inscription. Toutefois, les maîtresses demandent si la mairie pourrait participer à ces frais. Le conseil municipal décide de leur attribuer la somme de 200 €, prévue au compte « divers » dans les subventions et délibère.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

#### **OUESTIONS DIVERSES:**

Madame le Maire a été invite par l'association ACMSP de Montricoux (Association pour la Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire) à une journée de rencontre et d'échanges à Toulouse, organisée par la FMPMPS (Fédération Midi-Pyrénées des Maisons et Pôles de Santé). Cette journée particulèrement riche en échange d'expériences montre combien il est important à ce jour de mettre en place le projet de santé pour Montricoux et ses alentours, et aboutir à la création d'une Maison de Santé. Montricoux a la chance d'avoir déjà la structure « bâtie ». Il faut maintenant obtenir cette appelation « juridique », qui permettra d'avoir une reconnaissance, des aides, et une attractivité pour les jeunes professionnels.

Suite à la proposition de Madame la Maire de créer un groupe de réflexion sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du quartier de Lasserre ; Monsieur Claude JOUANY, Madame Mireille RICARD et Madame Jocelyne MAGUET souhaitent eux-aussi rejoindre ce groupe de travail.

Madame Christine VIGUIER, en poste depuis six ans à la mairie, vient de signer un contrat en CDI sur la base de 8 h 30 par semaine.

Pour l'entretien du stade de foot municipal, il est nécessaire de recruter un agent en contrat CAE. La recherche d'une personne ayant droit à un contrat aidé est en cours.

Madame Cathy BAYOL fait un point sur l'école quelques semaines après la rentrée. Le tableau pour la nouvelle salle de classe (ancien dortoir) est arrivé et installé. Des rideaux occultants ont été commandés pour la nouvelle salle de sieste. Il y a également un besoin supplémentaire en fournitures scolaires. Le budget municipal voté en Mars a été calculé sur la base de 120 élèves. Hors, à la rentrée 2012, ils étaient 129. Le conseil municipal accepte d'allouer la somme de 240 €.

Le 25 Novembre 2012 à la salle des fêtes aura lieu la soirée « Les Découvertes d'Alors Chante », où trois groupes sélectionnés seront auditionnés en vue de participer au festival « Alors Chante » 2013. L'intérêt de cette manifestation est un échange entre artistes et spectateurs. Les organisateurs proposent aux associations de Montricoux de s'occuper de la buvette et d'organiser le repas de clôture. L'ADM assurera cette prestation.

Cette année, Madame Christine PICARD (directrice de l'école) ne souhaite plus s'occuper de l'organisation du Téléthon. Aucune association montricounaise ne souhaite prendre en charge cette manifestation.

La numérotation des habitations de la commune est terminée.

La séance est levée à 23 h 45.